



ASSOCIATION de SCIENCE RÉGIONALE De LANGUE FRANÇAISE

SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SCIENTIFIQUES 2020

L'objectif de cette mesure est de renforcer les échanges entre l'ASRDLF et des organisations scientifiques apparentées

Pour l'année 2020, **un appel est ouvert à l'ensemble des membres adhérents** de l'ASRDLF (adhésion à jour en 2019).

Un soutien de **500 euros maximum** pourra être octroyé pour un événement scientifique organisé en 2020 en lien avec la science régionale.

Le montant total disponible cette année pour ces aides est de 2000 euros soit un maximum de quatre activités subventionnées.

La demande de subvention doit être faite auprès du vice-président aux relations internationales du Bureau de l'Association, Bruno Jean, à l'adresse bruno_jean@uqar.ca avec comme objet « Demande subvention ASRDLF 2020 », **pour le 29 février 2020** au plus tard.

Le dossier doit comporter les documents suivants :

- le descriptif de l'évènement (deux pages maximum) précisant la thématique, le lien avec la science régionale, la date, le lieu, les noms des responsables scientifiques et d'organisation, les objectifs, le programme, le nombre de participants envisagé, le budget total prévu (dont les autres financements prévus),
- la lettre d'accompagnement précisant le montant sollicité et les coordonnées de la personne, membre de l'association, à contacter (numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale).

Les dossiers seront examinés par un comité composé de trois membres du bureau de l'ASRDLF, les vice-présidents Bruno Jean et Dominique Vollet et le Secrétaire adjoint, Pascal Bérion, sous le contrôle de la trésorière Lourdes Diaz Olvera.

Les critères de sélection des dossiers, outre le respect des consignes données, sont les suivants (sans ordre de préférence) :

- le lien clairement démontré avec la science régionale,
- la portée internationale de l'évènement,
- la place accordée à de jeunes chercheurs (doctorants, post-doctorants),
- le caractère innovant de l'évènement et/ou de la thématique.

Le cas échéant, le comité pourra accorder un montant inférieur au montant demandé.

La décision du comité sera annoncée **le 20 mars 2020**. Le résultat sera transmis aux candidats par le vice-président aux relations internationales.

Si l'Association accorde le financement, l'organisateur de l'évènement s'engage à faire figurer le logo de l'ASRDLF dans tous les supports de communication. Après l'évènement, le correspondant devra **fournir une facture (avec les pièces justificatives des dépenses réalisées)** à la trésorière de l'Association pour le montant sollicité, en précisant le nom du responsable financier, les coordonnées postales et bancaires exactes pour l'envoi d'un chèque ou d'un virement bancaire.

Un seul appel est prévu par le bureau actuel de l'Association pour les demandes de subventions 2020.